

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
V, le Code de la route,
Vu la demande d'occupation du domaine public, effectué par Madame Aurélie Bailliu représentante de l'entreprise Activ communication domiciliée au 71 rue des acacias 59117 Wervicq sud, afin de travailler en hauteur à l'aide d'une nacelle pour des travaux d'entretien de la pharmacie Mesurolle le 27 avril 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise Activ Communication est autorisée à utiliser une nacelle au droit de la pharmacie située sur la place de la gare, chez Madame Mesurolle.

Article 2 : L'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : En cas de détérioration, le revêtement de sol de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- L'entreprise Activ communication
- Pharmacie Mesurolle

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 10 avril 2022.

Fait à Zuydcoote, le 06 avril 2022

Le Maire,




Florence VANHILLE